

Image not found or type unknown



harcèlement non exercé par le patron

Par **jjla**, le **14/03/2013** à **17:03**

Bonjour,

J'aimerais savoir si le harcèlement moral est reconnu quand il est exercé par une personne qui est employée mais qui est le futur patron (elle le deviendra quand l'actuel patron sera à la retraite). Je précise que tous les employés savent officiellement qui sera le patron.

Par **P.M.**, le **14/03/2013** à **17:54**

Bonjour,

Le harcèlement moral peut provenir de n'importe quel autre salarié en plus de l'employeur et même d'une personne extérieure à l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un contact professionnel...